RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF AMIENS

15 juillet 2026

N° E26000076 /80

Le président du tribunal administratif

E- Décision désignation commissaires

Vu enregistrée le 2 juillet 2026, la lettre par laquelle la préfète de l'Aisne (Direction de la citoyenneté et de la légalité) demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

- le projet de déclaration d'utilité publique comprenant la mise en compatibilité des documents d'urbanisme concernant le contournement de Villers-Cotterêts-liaison avenue Noue/RD 81 par le département de l'Aisne.

Vu le code de l'environnement ;
Vu le code de l'urbanisme.

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2026.

DECIDE

Article 1er : M. Philippe Delehaye, officier Gendarmerie Nationale en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour conduire l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

Article 2 : M. Bernard Mengin, cadre commercial SNCF en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour poursuivre l'enquête publique en cas d'empêchement du commissaire titulaire.

Article 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

Article 4 : La présente décision sera notifiée à la préfète de l'Aisne (Direction de la citoyenneté et de la légalité), au département de l'Aisne en sa qualité de maître d'ouvrage, à M. Philippe Delehaye et à M. Bernard Mengin.

Fait à Amiens, le 15 juillet 2026.

Pour le président empêché, le vice-président,

Christophe BINAND